



## Baisse des prix du pétrole: La STIR ne demandera pas, en 2020, un appui financier

La Société Tunisienne des Industries de Raffinage (STIR) ne demandera pas, en 2020, un appui financier pour couvrir la différence entre les prix d'achat sur les marchés internationaux et de vente sur le marché local, selon le ministre de l'Energie, des Mines et de la transition énergétique, Mongi Marzouk.

Dans sa réponse à une question écrite adressée (avril 2020) par le député Yassine Ayari concernant l'impact de la baisse des prix du pétrole au niveau des marchés internationaux sur l'économie nationale, il a ajouté que la non demande d'un appui financier par la société réduira la pression sur la finance publique.

En effet, a-t-il expliqué, une partie des dépenses de subvention des carburants sera orientée vers le soutien de l'effort national de lutte contre Covid-19. Il a fait savoir que le prix d'équilibre pour la STIR est estimé à 41 dollars sur le reste de l'année (soit une moyenne de 37 dollars/ le baril pour toute l'année 2020). A noter, STIR affronte des difficultés financières, sachant que son déficit commercial est dû à la différence entre les prix d'achat des produits pétroliers sur les marchés internationaux et celui de vente sur le marché local.

Ce déficit est couvert par une prime de subvention des hydrocarbures, déterminée par la loi de finances, sur la base des scénarios retenus. La prime à la STIR d'assurer la continuité de l'approvisionnement du marché local en produits pétroliers et de couvrir les besoins de la consommation nationale en les quantités et la qualité requises, dans les délais préfixés.

Le déficit commercial est impacté directement par l'évolution des prix internationaux des produits pétroliers, le taux de change du dollar par rapport au dinar et le prix de livraison à la raffinerie.

Pour rappel les prix des carburants sont mensuellement ajustés, en vertu de l'arrêté des ministres de l'Energie, des Mines et de la Transition énergétique et des Finances du 31 mars 2020.

La valeur de l'ajustement mensuel du prix de vente au public ne peut excéder le taux de 1,5% du prix de vente en vigueur depuis le dernier ajustement, et ce à la hausse ou à la baisse », selon le même arrêté.

Le ministère a fait remarquer, dans sa réponse au député, publiée sur son site électronique, que la baisse des prix du pétrole est une occasion pour les pays consommateurs de réduire leurs charges financières et économiques, dont la Tunisie, qui enregistre un déficit énergétique de plus de 75%.

Bien que les membres de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole) ont convenu de réduire la production de 9,7 millions de barils par jour à partir du mois de mai, le niveau des prix du pétrole devraient rester plus bas, durant le reste de cette année, en raison de la crise de la pandémie Covid-19 qui a entraîné une baisse importante de la demande mondiale et un excédent de stocks.



Selon le même document, la baisse des prix du pétrole à l'échelle mondiale, les répercussions du confinement sanitaire général, la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes ont eu un impact négatif direct sur les activités d'exploration, de recherche, de développement et de la production, vu que la plupart des entreprises ont contacté l'autorité concernée au sujet du report des programmes d'investissement de l'exercice 2020. Des problèmes au niveau de la production et de la commercialisation sont prévisibles vu qu'un certain nombre de sociétés ont demandé la vente de leur part de production de carburants sur le marché local.

Cette question peut poser des problèmes au niveau de la liquidité de l'Etat et des capacités actuelles de stockage, ajoute encore le ministre.

A noter que les prix du pétrole ont connu, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), plusieurs changements dans les prix du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés dont l'essence, le gasoil et le pétrole, au cours de la période allant de décembre 2019 à mai 2020.

---

**Source : African Manager**